Amplitude du droit
ISSN : 2826-1305
Publisher : Université de Rennes

3 | 2024

Avant-propos

Thomas Gaschard, Sabrina Hammoudi, Nina Lasbleiz and Martin Uguen

https://lodelpreprod.univ-rennes2.fr/amplitude-droit/index.php?id=616

DOI : 10.56078/amplitude-droit.616

Electronic reference
Thomas Gaschard, Sabrina Hammoudi, Nina Lasbleiz and Martin Uguen, « Avant-propos », *Amplitude du droit* [Online], 3 | 2024, Online since 21 March 2024, connection on 25 September 2026. URL : https://lodelpreprod.univ-rennes2.fr/amplitude-droit/index.php?id=616

Copyright
Licence Creative Commons – Attribution 4.0 International – CC BY 4.0

Avant-propos

Thomas Gaschard, Sabrina Hammoudi, Nina Lasbleiz and Martin Uguen

TEXT

1 Les technologies numériques, désormais omniprésentes dans notre quotidien, sont fréquemment présentées comme un moteur d'innovation et une réponse tangible aux défis environnementaux actuels et futurs. Néanmoins, il convient de souligner que le numérique engendre lui-même une empreinte environnementale significative. Actuellement, ce secteur contribue à hauteur de 4 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES) et devrait doubler d'ici à 2025[1]. En France, il est envisagé qu'il puisse représenter jusqu'à 7 % de ces émissions de GES dans les années à venir, à moins que des mesures ne soient prises pour en atténuer l'impact[2]. Malgré ces considérations, le cadre réglementaire en vigueur demeure étonnamment silencieux sur les répercussions environnementales du numérique. Ainsi, il devient impératif de reconnaître les enjeux environnementaux associés aux technologies numériques et d'instaurer un dialogue en vue de faciliter la transition vers une ère numérique durable.

2 La journée d'études « Numérique et environnement : quelle conciliation par le droit ? », organisée par Thomas Gaschard, Sabrina Hammoudi, Nina Lasbleiz et Martin Uguen, qui s'est tenue le 21 octobre 2022 dans les locaux des ministères de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et de la Transition énergétique, est née dans l'esprit d'un groupe de doctorant·e·s en droit public et numérique, qui a souhaité s'engager sur ces thématiques déterminantes. Cette journée a été conçue pour répondre à un double objectif : elle visait, d'une part, à offrir à la jeune recherche l'opportunité de s'approprier ces enjeux sociétaux essentiels et, d'autre part, à contribuer à rapprocher le monde universitaire du milieu professionnel. En tant que jeunes chercheurs, il nous a semblé essentiel d'aborder un sujet à forts enjeux pour l'avenir, en initiant des réflexions et en esquissant des pistes de solutions. Dans cette optique, la collaboration avec le Centre de recherches en droit public de l'Université Paris Nanterre, ainsi que les ministères de la Transi-

tion écologique et de la Cohésion des territoires et de la Transition énergétique, que nous remercions chaleureusement pour leur soutien, a permis de concrétiser le lien entre la recherche et le monde professionnel.

3 Les contributions présentées lors de la journée d'étude et les discussions qui ont suivi ont mis en évidence la complexité des interactions entre le numérique et l'environnement, ainsi que la nécessité de repenser notre cadre juridique pour appréhender de manière plus adéquate ces enjeux. Les intervenant·e·s, provenant de divers horizons et possédant des expertises variées, ont offert des perspectives éclairantes sur des thèmes tels que les déchets virtuels et l'obsolescence logicielle, l'utilisation du *big data* au service de la protection de l'environnement, ou encore le rôle des autorités de régulation dans la diminution de l'empreinte environnementale des technologies numériques.

4 La présente publication dans la revue *Amplitude du droit* vise à pérenniser et à diffuser les réflexions riches qui ont émergé de la journée d'étude. Nous espérons que ces contributions stimuleront de nouvelles pistes de recherche, alimenteront le débat académique et encourageront activement les praticien·ne·s du droit à contribuer à l'élaboration d'un cadre réglementaire adapté aux défis contemporains.

NOTES

1 ADEME, 2021, *La face cachée du numérique. Réduire les impacts du numérique sur l'environnement*, rapport, spéc. p. 5.

2 Rapport d'information n° 555 (2019-2020) de MM. Guillaume Chevrollier et Jean-Michel Houllegatte, fait au nom de la Commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, déposé le 24 juin 2020.

INDEX

Keywords
droit du numérique, droit de l'environnement, conciliation

AUTHORS

Thomas Gaschard
Doctorant ATER en droit public, Univ Rennes, IDPSP – UR 4640

Sabrina Hammoudi
Doctorante en droit public, Univ Montpellier, CREAM – EA 2038

Nina Lasbleiz
Doctorante ATER en droit public, Univ Paris Nanterre, CRDP – EA 381

Martin Uguen
Doctorant ATER en droit public, Univ Brest, Lab-LEX – UR 7480